

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-390  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-EM-295 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 595 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT  
SANITAIRE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE AFIN D'ANNULER LE SOLDE RÉSIDUAIRE DE CET  
EMPRUNT**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-390 abrogeant le Règlement numéro 2020-EM-295 décrétant une dépense et un emprunt de 595 000 \$ pour la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire du chemin de la Rivière afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 novembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 12 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe